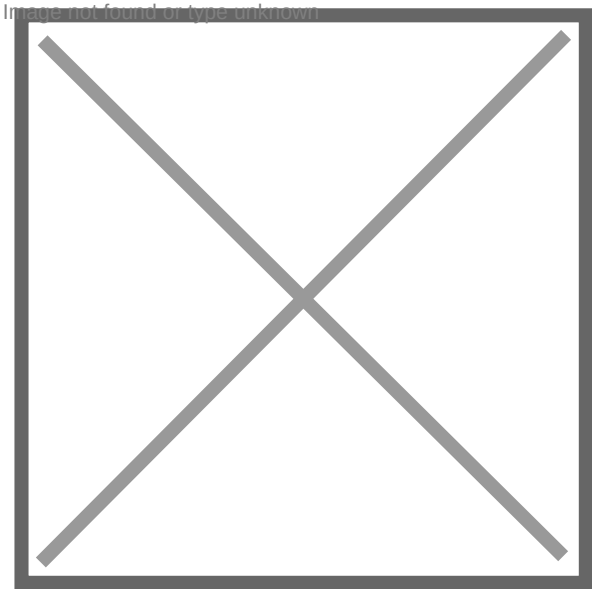




Demande de pension alimentaire de la part d'une tante

Par **mickael**, le **07/01/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je me présente je suis le fils de la personne concerné.

Mon père à été enlevé à sa mère vers l'âge de deux ans pour être confié à sa tante et son oncle .

Du coup mon père a vécu son enfance (jusqu'à l'age de 16ans) au domicile de sa tante.

Aujourd'hui , suite à des problèmes familiales de sa mère , mon père à pris sous tutelles sa mère. Et son oncle est actuellement dans un hôpital pour des soins.

Sa tante a dépensé tout l'argent pendant ce temps là en se faisant avoir notamment par sa soeur et une amie .

Du coup ma tante se retrouve avec 1500euros par moi actuellement et sous l'impulsion de sa soeur elle souhaite que mes parents lui payent une pension alimentaire.

Ceci car son Oncle va devoir aller en maison de retraite et qu'il va donc falloir payer cela .

Il faut également savoir que son oncle et sa tante sont propriétaires mais d'une vieille demeure en campagne.

Donc ma question est :

Est ce que mes parents sont obligés de lui verser une pension alimentaire sachant qu'il a pris sa mère sous tutelle et qu'il a été élevé par sa tante mais suite à un enlèvement ?

je vous remercie de votre réponse par avance

Bien cordialement

Mickael

Par **jeetendra**, le **07/01/2010** à **14:41**

Bonjour, l'article 205 du Code Civil dispose que tout enfant doit aider matériellement [fluo]ses parents dans le besoin [/fluo]et non les oncles et tantes, etc. Cordialement.

Par **mickael**, le **07/01/2010** à **15:44**

Et même si elle veux faire valoir son droit d'avoir élevé mon père ?

Je vous remercie pour votre réponse